

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°29 du 16 juillet 2010**

**PARTIE TEMPORAIRE**

Armée de terre

Texte n°19

**CIRCULAIRE N° 115006/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF**

relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2010.

*Du 16 juin 2010*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines »*.

**CIRCULAIRE N° 115006/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2010.**

*Du 16 juin 2010*

NOR D E F T 1 0 5 1 2 0 3 C

---

*Références :*

Décret n° 2008-931 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 13 ; signalé au BOC 39/2008. ; BOEM 311-0.2.1, 313.1, 321.1, 323.1, 332.1.2.5, 651.5.1) modifié.

Décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35 ; signalé au BOC 42/2008. ; BOEM 300.7, 311-0.3.2.1, 323.1, 332.1.2.6.1, 651.4.1) modifié.

Décret n° 2008-956 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 38 ; signalé au BOC 43/2008. ; BOEM 300.3.1, 311-6.4.1, 313.1, 331.2.1).

Arrêté du 30 janvier 2009 (BOC N° 9 du 23 février 2009, texte 13. ; BOEM 311-0.3.2.2, 621-4.4.3).

Circulaire n° 13014/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF du 9 février 2010 (BOC N° 8 du 26 février 2010, texte 20.).

Circulaire n° 149553/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 12 avril 2010 (BOC N° 20 du 12 mai 2010, texte 45.).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Référence de publication :* BOC N°29 du 16 juillet 2010, texte 19.

---

**1. GÉNÉRALITÉS.**

La circulaire n° 13014/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF du 9 février 2010 définit les conditions d'établissement et d'acheminement des dossiers de candidature aux épreuves de sélection professionnelle (ESP) organisées en 2010 pour l'accès au grade de major de l'armée de terre.

La circulaire n° 149553/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD du 12 avril 2010 précise les principes d'organisation et de déroulement de ces épreuves, la composition du jury et de la cellule de mise en oeuvre.

La présente circulaire fixe la répartition des places ouvertes aux ESP organisées en 2010.

**2. NOMBRE DE PLACES OUVERTES PAR DOMAINES DE SPÉCIALITÉS.**

Le nombre de places ouvertes pour chaque ESP dans chacun des domaines de spécialités figure en annexe.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division,  
sous-directeur des études et de politique,*

Frédéric SERVERA.

ANNEXE.  
**NOMBRE DE PLACES OUVERTES AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE  
 ORGANISÉES EN 2010.**

Volume maximal de places ouvertes aux épreuves de sélection professionnelle  
 réparti par ensemble de gestion.

ENSEMBLE DE GESTION.	NOMBRE DE PLACES OUVERTES AUX ÉPREUVES.
ADMINISTRATION (ADM).	19
AÉROMOBILITÉ (AER).	2
COMBAT DE L'INFANTERIE (INF).	18
COMBAT DES BLINDÉS (BLD).	7
COMBAT ET TECHNIQUE DU GÉNIE (GEN).	9
COMMUNICATION (COM).	2
DÉFENSE NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE (NBC).	2
DÉFENSE SOL-AIR (DSA).	3
ÉDUCATION ET ENTRAÎNEMENT PHYSIQUES, MILITAIRES ET SPORTIFS (E2PMS).	6
EMPLOI DES FORCES (EMP).	10
FEUX DANS LA PROFONDEUR (FDP).	9
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH).	49
LÉGION ÉTRANGÈRE (LEG).	10
MAINTENANCE (MAI).	46
MOUVEMENTS-RAVITAILLEMENTS (MVT).	10
MUSIQUE (MUS).	2
PILOTAGE-BUDGET-COMPTABILITÉ-FINANCES (PBF).	15
RENSEIGNEMENT (RGE).	33
SANTÉ (SAN).	6
SOUTIEN DE L'HOMME (SDH).	12
SÉCURITÉ (SEC).	3
SÉCURITÉ/BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS (SEC/BSPP).	10
SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (SIC).	39
TECHNIQUES D'OPÉRATIONS D'INFRASTRUCTURE (TOI).	8
TOTAL.	330